

D 230124-11

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 23 janvier 2024

Sur convocation en date du 17 janvier 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 janvier 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

| | | |
|-------------------|-------------------------------|--------------------|
| MERLE Emmanuelle | MORAND Alexis | LACOMBE Annick |
| BLANC Jean Luc | BURTIN Béatrice | JANODY Patrice |
| CHANEL Serge | JACQUEMET Rodolphe | CHATARD Kévin |
| VINIERE Michel | LAUPRETRE Patrick | BILLOUD Jean-Louis |
| VEUILLET Philippe | BONHOURE Paola | THERMET Laure |
| MARION Isabelle | MOREAU DE SAINT MARTIN Claire | PERDRIX Catherine |
| MERLE Sandra | BURDY Meryl | DAVID Magalie |
| SCHUBERT Anja | MAZUÉ Joséphine | BELQAID Zahira |
| JOSSERAND Raphaël | | |

Étaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Jean Luc BLANC
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Alexis MORAND

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**CESSION DU LOCAL D'ACTIVITES SITUE AU 100 RUE DE LA CHAROLAISE
A VIRIAT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
BASSIN DE BOURG EN BRESSE**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L2241-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au JO du 23 novembre 2010

Vu la délibération du Conseil municipal de Viriat du 27 juin 2023 autorisant M. le Maire à saisir le service France Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques afin de connaître son avis sur la valeur vénale de la parcelle cadastrée BM118 située 100 Rue de la Charolaise d'une contenance de 2 446 m² et occupée historiquement par UPS.

Vu l'avis du service France Domaine de la DDFIP remis le 5 octobre 2023

Vu le courrier adressé à la Mairie par M. Fontaine, Vice-président délégué à l'économie et à l'innovation faisant part du souhait de Grand Bourg Agglomération d'acquérir la parcelle BM118 au prix de 230 000 € HT net vendeur.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- céder au prix de 230 000 € HT la parcelle BM118 située 100 Rue de la Charolaise à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B-GBA)

D 230124-11

- noter que les recettes prévisionnelles de cette cession seront inscrites dans le budget correspondant
- noter que les frais d'acquisitions sont à la charge de l'acquéreur
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

